



Centre du patrimoine mondial

Rapport de la réunion d'experts du patrimoine mondial sur l'intégration de l'approche méthodologique liée à la Recommandation concernant le paysage urbain historique dans les *Orientations*

Rio de Janeiro, Brésil, 3-5 septembre 2013

Introduction

1. La Réunion d'experts internationaux sur l'intégration de l'approche méthodologique relevant de la Recommandation concernant le paysage urbain historique dans les *Orientations* s'est tenue à Rio de Janeiro, Brésil, du 3 au 5 Septembre 2013 et a été généreusement organisée par le gouvernement du Brésil, sous l'égide de l'Institut du Patrimoine National Historique et Artistique (IPHAN), du Ministère brésilien de la Culture et du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, avec le soutien du Centre de Catégorie II « Lucio Costa » pour la formation et de gestion du patrimoine régional.

2. Ont assisté à la réunion 40 experts de toutes les régions du monde (21 pays), incluant 2 représentants choisis au sein des groupes électoraux, ainsi que l'ICOMOS, l'ICCROM, l'IFLA, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et l'IPHAN du Brésil. Le programme de la réunion est joint en annexe 1, et la liste de participants en annexe 2 de ce rapport.

3. La réunion fut l'occasion de riches débats dans le cadre de décisions spécifiques du Comité à ses 36^e (Saint-Pétersbourg, 2012) (**Décision 36 COM 13.II**) et à sa 37^e, (Phnom Penh, 2013) **Décision 37 COM 12.II**, sessions dans le cadre plus vaste de la révision des *Orientations*.

4. La réunion a donné lieu à une réflexion en profondeur par trois groupes de travail thématiques, qui se sont penchés sur les révisions appropriées des *Orientations*, y compris le projet de nouvelle rédaction de l'Annexe III, à proposer pour examen par le Comité du patrimoine mondial dans le cadre du prochain cycle de révisions des *Orientations*. Elle a également donné lieu à une réflexion sur directives nécessaires et utiles pour la élaboration des propositions d'inscription, l'évaluation et la gestion du patrimoine urbain et la nécessité de développer un plan d'action d'activités pour mieux diffuser la Recommandation concernant le paysage urbain historique dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.

5. Les participants ont réaffirmé l'intrication entre les valeurs patrimoniales des villes historiques et le développement socio-culturel durable, et ont pris note des résultats et des recommandations de la Réunion internationale d'experts du patrimoine mondial sur l'Intégrité pour le Patrimoine Culturel (du 12 au 14 Mars 2012, Al Ain, Emirats Arabes Unis) et de la Réunion Internationale d'Experts du patrimoine mondial sur l'Intégrité Visuelle (du 6 au 8 Mars 2013, Agra, Inde).

6. La réunion a validé sur une série de conclusions et de recommandations présentées dans ce document, à la suite des discussions dans les trois groupes de travail :

Groupe 1 : révisions des *Orientations*

Groupe 2 : révisions des sections adéquates de l'Annexe III des *Orientations*

Groupe 3 : *directives nécessaires et utiles* pour l'élaboration de propositions d'inscription, l'évaluation et la gestion du patrimoine urbain

Résumé des considérations clés de la réunion

7. Les participants ont reconnu le rôle crucial des villes historiques et de leur patrimoine urbain comme moteur pour l'amélioration de la qualité de vie et pour l'adaptation aux changements des conditions environnementales et socio-économiques et dans le cadre plus général des divers processus de développement durable. C'est dans ce contexte que, les participants ont réaffirmé l'importance d'assigner un rôle et une fonction au patrimoine dans la société contemporaine, comme le prône la *Convention du patrimoine mondial* de 1972 (Article 5). Afin d'assurer des continuités, gérer le changement est essentiel.

8. La réunion a reconnu que la conservation du patrimoine urbain fait partie intégrante du développement urbain contemporain et des processus de modernisation. Afin de créer des synergies, de réduire les conflits et de favoriser des opportunités, la conservation du patrimoine urbain devrait être intégrée à la planification au niveau national et local. Les participants ont souligné que la Recommandation concernant le paysage urbain historique a été élaborée et adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO précisément dans ce but.

9. Les participants ont confirmé que le paysage urbain historique est une approche de gestion du patrimoine, et non une catégorie distincte de patrimoine. En outre, il a été rappelé que la Recommandation concernant le paysage urbain historique s'applique à tout patrimoine urbain, et non aux seuls biens du patrimoine mondial.

10. La Recommandation concernant le paysage urbain historique est une orientation de politique générale pour les politiques menées par les autorités locales et nationales ; cependant sa mise en œuvre doit être adaptée au contexte local. Un plan d'action du paysage urbain historique en six étapes a été développé (annexe 3 de ce rapport) afin de faciliter ce processus, et les experts ont réaffirmé l'urgence nécessaire d'utiliser les outils tel que défini dans la Recommandation.

11. Lors de la diffusion de la Recommandation concernant le paysage urbain historique durant le processus de mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*, le plan d'action du paysage urbain historique ainsi que les outils seront d'une importance primordiale afin d'assurer la préservation des valeurs du patrimoine. Ainsi la réunion a-t-elle débattu du plan d'action du paysage urbain historique ; tel que défini par la Résolution de la Conférence générale de l'UNESCO ; et des outils en rapport avec des activités concrètes et des programmes visant au renforcement des compétences des autorités locales et nationales.

Recommandations de la réunion

12. Les participants ont adressé les recommandations générales suivantes au Comité du patrimoine mondial, aux Etats parties de la *Convention du patrimoine mondial*, aux Organisations consultatives et au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, comme il convient :

- Adapter les *Orientations* au cours du prochain cycle de leur révision ;
- Complètement réécrire les sections correspondantes de l'Annexe III des *Orientations* afin de les harmoniser avec l'approche du paysage urbain historique ;
- Développer un plan d'action des activités se servant des outils du paysage urbain historique pour optimiser la diffusion de la Recommandation concernant le paysage urbain historique dans les politiques et les actions de conservation du patrimoine.

Ces recommandations sont détaillées dans les annexes 4 et 5 de ce rapport.

Révisions du texte principal des *Orientations*

13. Le groupe recommande de modifier certains paragraphes spécifiques des *Orientations* (cf. annexe 4 de ce rapport).

14. Sur la base des changements proposés, d'autres parties des *Orientations* devront être examinées afin d'en assurer la concordance avec les nouvelles formulations. Cela concernera particulièrement l'Annexe V des *Orientations* et ses sections sur l'authenticité, l'intégrité, la protection et la gestion.

15. Le groupe recommande d'ajouter une boîte [3.1.b bis] entre les sections des critères [3.1.b] et de l'intégrité [3.1.c] demandant à l'Etat Partie de spécifier clairement les principaux attributs porteurs de la Valeur universelle exceptionnelle. Afin de faciliter la définition de ces attributs, il pourra s'avérer nécessaire d'en établir des catégories (par exemple attributs visuels, attributs fonctionnels, attributs structurels, attributs matériels, patrimoines immatériels, etc.). Cette liste et sa cartographie (un support visuel pourrait être très utile pour cette section) nécessitera une analyse plus approfondie et une liste afférente au patrimoine naturel devrait elle aussi être établie.

16. La réunion peut vouloir recommander l'ajout d'une nouvelle annexe aux *Orientations* incluant le texte de la Recommandation concernant le paysage urbain historique, ainsi que des commentaires complémentaires et indications bibliographiques concernant ses liens avec la *Convention du patrimoine mondial*. Cette démarche n'est pas sans précédents, et a notamment été déjà utilisée pour le Document de Nara. Il pourra être rappelé que le processus d'élaboration de la Recommandation concernant le paysage urbain historique a débuté dans le contexte de la *Convention* et que, bien que le domaine d'application de la Recommandation soit plus vaste, elle conserve de forts liens et une pertinence particulière à son égard.

17. La réunion recommande qu'à l'avenir il sera préférable que les villages, villes et espaces urbains historiques soient proposés pour inscription en tant que « sites » plutôt que « groupes de constructions », selon la définition du patrimoine culturel fournie par l'Article 1 de la *Convention*. La réunion a exprimé l'idée selon laquelle, puisque tous les espaces urbains sont le produit du travail des humains¹, ou du travail combiné de la nature et des humains², la catégorisation comme « sites » est une manière plus appropriée pour exprimer les stratifications et les attributs, tels qu'exposés dans la Recommandation concernant le paysage urbain historique. La définition de « groupements de constructions » peut être considérée comme beaucoup plus restrictive, puisqu'elle ne se réfère qu'aux attributs physiques de ces groupes, et met l'accent sur leur homogénéité plutôt que sur la complexité et la diversité que présente la plupart des espaces urbains.

18. La réunion recommande également que les *Orientations* soient soumises à une vérification méticuleuse, afin de s'assurer de la concordance des termes entre les deux langues de travail (anglais et français) ; un certain nombre d'incohérences ayant en effet été relevées au cours de la préparation de la réunion.

Révision des sections idoines de l'Annexe III des *Orientations*

19. La réunion a émis les recommandations suivantes :

¹ La réunion a décidé d'utiliser une terminologie neutre en matière de genre en employant le mot « humain » au lieu du mot « homme ».

² *Idem*.

Terminologie : réviser la terminologie s'appliquant aux catégories, types et sous-catégories des biens du patrimoine mondial, afin d'établir une hiérarchie cohérente, en accord avec la *Convention* et le texte des *Orientations*;

Introduction générale : introduire une référence à la Recommandation concernant le paysage urbain historique, puisque le paysage urbain historique est considéré comme une approche et non une catégorie (ou un type) de patrimoine (voir texte proposé en annexe 4) ;

Catégories : réviser l'actuelle typologie de l'Annexe III des *Orientations [paysages culturels – villes et centres villes historiques, canaux du patrimoine et routes du patrimoine]* en ajoutant d'autres catégories afin de refléter de façon plus exhaustive l'approche générale de la Recommandation concernant le paysage urbain historique ;

Paysages culturels : aucun consensus n'a été atteint en ce qui concerne l'introduction d'une nouvelle approche des paysages culturels urbains ;

Villes et centres villes historiques :

- Changer la dénomination de la catégorie existante (villes et centres villes historiques) en « patrimoine urbain » afin de mieux refléter l'approche centrée sur le paysage urbain historique ;
- La catégorisation comme « sites » est une manière plus appropriée pour exprimer les stratifications et les attributs, tels qu'exposés dans la Recommandation concernant le paysage urbain historique ;
- Changer les sous-catégories actuelles (les villes mortes, les cités historiques vivantes, les villes nouvelles du XXe siècle au regard de la Recommandation concernant le paysage urbain historique. Une réflexion fondée sur de nouvelles études à mener et les expériences récentes est nécessaire.

Orientations additionnelles requises pour les propositions d'inscription, l'évaluation et la gestion du patrimoine urbain

20. La réunion a entrepris une réflexion critique plus vaste sur la diffusion de l'approche centrée sur le paysage urbain historique. Le groupe a à affirmer tenu à la fois l'étendue et la portée de l'approche du paysage urbain historique, tout en dépassant cette affirmation pour souligner quelques problématiques et opportunités. Ces réflexions ont porté sur points suivants:

- Les concepts de territoires, d'échelle et de dimension du paysage urbain historique – les notions d'urbain et de contexte comme grand territoire, influencé, interdépendant et inséparable ; cette notion plus vaste transcendant la zone d'impact et d'influence communément appliquée aux biens et zones tampons ;

- Les types et catégories usités posent problème, et les résultats de la discussion sur l'Annexe III des *Orientations* sont pertinents ; le groupe s'accorde sur le fait que les types et catégories ont besoin d'être révisés et améliorés pour être mieux compris et adapté à de l'opérationnel;

- La nécessité d'améliorer les circuits et les modes de diffusion, qu'ils soient verticaux ascendants/descendants ou horizontaux pour assurer une communication plus étendue et plus efficace, qui mènera à une meilleure compréhension du paysage urbain historique et favorisera la coopération. ;

- Le besoin dépasser le cadre de la seule communauté du patrimoine et d'ouvrir vers de nouveaux acteurs, comme stipuler dans la Recommandation concernant le paysage urbain historique, puisqu' un grand nombre de gens et des cercles et réseaux influents peuvent bénéficier de la diffusion de cette Recommandation, et réciproquement en devenir les promoteurs ;

- Les communautés averties et informées pouvant faire part de leurs préoccupations et inquiétudes et influencer la prise de décision et les processus politiques grâce à plus de transparence et de meilleurs circuits de diffusion de l'information, la connaissance de

l'approche du paysage urbain historique peut contribuer à leur apporter une meilleure compréhension;

-L'approche concernant le paysage urbain historique est une approche pour l'aménagement du grand territoire, puisque la coordination et la coopération inter et intra ministérielle et au sein des différentes directions concernées est implicite dans la Recommandation et que l'intégration de la culture et du patrimoine, de l'économie, de l'écologie et des sociétés et communautés est requise pour aboutir à des villes et établissements humains de tout ordre durables

- Un plan d'action intégré est nécessaire pour gérer tous les types de patrimoines aux niveaux locaux, régionaux et nationaux, en vue d'une amélioration de la qualité de vie dans le cadre urbain, ainsi que de la prise en compte de la conservation comme un élément constitutif de la durabilité. Le plan d'action doit définir des objectifs ainsi que des mesures compatibles concernant la protection, l'usage et le développement et utiliser des méthodes qui permettent de suivre une stratégie de diffusion efficace.

21. Suite à la requête du Comité du patrimoine mondial d'intégrer l'approche méthodologique relative à la Recommandation concernant le paysage urbain historique, un aspect important consiste à lier la compréhension de l'approche concernant le paysage urbain historique aux décisions et recommandations correspondantes du Comité du patrimoine mondial, telles que l'état de conservation, l'exercice du Rapport périodique, la déclaration de de Valeur universelle exceptionnelle, l'évaluation d'impact sur le patrimoine, etc.

22. Il y a une compréhension limitée de l'approche concernant le paysage urbain historique dans la société d'aujourd'hui.. Une plus large diffusion dans les années à venir permettra de faire émerger des propositions concrètes et des réponses méthodologiques favorisant une plus grande intégration.

23. La réunion a émis les recommandations suivantes :

(i) Entériner les groupes d'outils et demander des efforts dans chaque domaine pour mieux définir la diversité des outils et leurs champs applications :

- Les outils de participation civique
- Les outils de connaissance et de planification
- Les systèmes de réglementation
- Les outils financiers

En outre, la réunion avance que ces outils se révéleraient utiles dans le processus de proposition d'inscription de biens au patrimoine mondial autant que dans les inscriptions, la planification et la gestion de biens patrimoniaux au niveau locale, régionale et nationale.

(ii) Définir les différents types de milieux concernés qui peuvent tirer parti de la diffusion de l'approche concernant le paysage urbain historique, et qui aideront à la mise en œuvre des outils de participation civique au niveau municipal, régional et national. En vue de la diffusion de l'approche concernant le paysage urbain historique, les différents types de milieux concernés pourront inclure les habitants des villes et de régions ainsi que les usagers, gestionnaires, , protecteurs et gardiens des villes historiques, des responsables ainsi que des conservateurs de sites, des chefs traditionnels, des élus représentant de communauté et s'exprimant en leurs noms des fonctionnaires, par exemple des directeurs des travaux publics, des directeurs/recteurs d'écoles publiques, etc., des entrepreneurs du BTP et prestataires des membres d'organisations professionnelles, et les Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial* entre autres. Les procédés et méthodes de participation

civique devront être mis en place en amont, et doivent être ajustés au cas par cas ou adaptés afin d'atteindre les différents types de milieux concernés.

(iii) Atteindre les différents types de milieux concernés par diverses méthodes inclusives. La structure de base emploierait le Centre du patrimoine mondial, les Etats parties, les gestionnaires de sites du patrimoine mondial et de sites patrimoniaux, et serait un relais vers les niveaux locaux et régionaux. Les moyens pour atteindre les différents types de milieux concernés incluent les publications imprimées et sur internet, l'organisation d'ateliers régionaux, de formations thématiques et de débats publics, la tenue de rencontres entre pair, de ville à ville, de travaux publics à travaux publics, l'invitation pour les Etats parties à échanger entre eux, l'organisation de rencontres dans un cadre bilatéral et multilatéral, les médias de masse, toute action ayant une portée sur les niveaux concernés comme les élections locales pour les candidats qui fondent leur campagne sur les enjeux de planification s'appuyant sur l'approche concernant le paysage urbain historique, les universités pouvant apporter du contenu et enrichir les axes et les programmes de recherche, des exemples pris dans les médias telle que la télé-réalité, différentes techniques publicitaires telles que la préparation et la distribution de courts messages portant sur le paysage urbain historique en vue de villes meilleures, et des messages d'information du service public tels qu'une carte du patrimoine mondial et une consultation publique sur le système de transports publics. Affirmer l'usage des réseaux préexistants pour la discussion et l'échange, tels que les conseils et conférences des maires, les sociétés professionnelles comme des associations d'urbanistes, etc., le recours aux réseaux sociaux, les médias sociaux numériques de masse pour les forums de discussion, la diffusion de programmes sur les stations de radio communautaires, et un travail en collaboration avec le ministère de l'éducation et le milieu scolaire sur les programmes d'histoire locale pour mettre l'accent sur le paysage urbain historique.

(iv) Mettre en avant les outils de connaissance et de planification permettant de traiter de la portée et de l'ampleur du paysage urbain historique en utilisant des formats et contenus d'études innovants, pour inclure une cartographie plus complète des attributs et valeurs liés au patrimoine et à l'authenticité, ou dans le cas du patrimoine mondial à la Valeur universelle exceptionnelle ; mais aussi pour explorer et affiner les pratiques ayant trait aux études d'impact sur l'intégrité afin de prendre en compte l'impact visuel, structurel et fonctionnel, et pour tenir compte de la perception visuelle, des axes, panoramas et silhouettes, et pour traiter des impacts sociétaux comme l'impact sur la réduction de la pauvreté ; ainsi que pour étudier le cadre plus vaste du paysage urbain au regard des relations directes entre ville et territoire. L'élaboration de manuels régionaux traitant de la diffusion du paysage urbain historique constitue un besoin urgent, et qui être comblé en partenariat avec les Centres UNESCO de Catégorie II relatif au patrimoine mondial. Rendre plus facilement disponible la connaissance en matière de planification et le conseil au travers de bonnes pratiques, de manuels, de formations et autres outils et les mettre à jours, afin que de nouveaux exemples puissent être ajoutés et rendus accessibles.

(v) Appliquer et apporter des innovations aux systèmes de réglementation existant qui promeuvent l'approche globale du paysage urbain historique et de ses composantes. Partager et apprendre des systèmes traditionnels des communautés qui régulent l'usage des sols et des coopérations qui emploient des méthodes traditionnelles durables pour le bien des communautés. Inventorier et rendre accessibles les codes juridiques et cadres réglementaires qui constituent encourage le recours et la prise en compte des concepts et de l'approche du paysage urbain historique. Innover en mettant en place des portails portant sur les réglementations faisant usage d'outils modernes tel que des bases de données SIG (libre ? open source) permettant l'accès à un corpus réglementaires intégré et de données factuelles servant d'interface publique sur l'internet et

prenant en compte la totalité des lois, réglementations outils de planification et données existante en vue de l'harmonisation futur de ces systèmes réglementaires

(vi) Employer des outils financiers de façon à la fois traditionnelle et novatrice pour créer des synergies dans les actions de financement en vue de la diffusion du paysage urbain historique. Les entités et individus apportant des ressources monétaires au paysage urbain historique devraient être encouragés à comprendre et intégrer les objectifs du paysage urbain historique dans leurs projets. Le patrimoine et le développement sont parfaitement compatibles lorsqu'ils sont harmonisés. Les financements de sources privées, civiques et publiques peuvent œuvrer de concert dans l'élaboration d'une approche intégrée de la diffusion du paysage urbain historique.

(vii) Employer l'approche du paysage urbain historique pour améliorer l'application des aspects d'authenticité comme conditions nécessaires à l'obtention du statut de site patrimonial, pour rappeler leur importance dans le temps et maintenir et renforcer leur importance dans les modèles intégrés de durabilité incluant l'environnement, l'économie, la société, et la culture en tant qu'aspect perméable.

(viii) Poursuivre avec un plan d'action du paysage urbain historique, utilisant le cadre des 4 groupes d'outils, traitant à la fois des besoins déjà identifiés et de ceux restant encore à découvrir. L'intégration de tous les secteurs dans le traitement des besoins et désirs urbains et territoriaux utilisant le procédé du paysage urbain historique se développera et amènera une performance positive. « Recommande que les Etats Membres et autorités locales concernées identifient dans leurs contextes spécifiques les étapes critiques pour l'implémentation de l'approche du paysage urbain historique, qui pourront inclure :

- Une planification complète des biens (naturels, culturels, humains)
- Un consensus sur les valeurs à retenir et ce qui les incarne
- Une estimation de la vulnérabilité aux facteurs socio-économiques et au changement climatique
- Une vision du développement urbain
- Un ordre de priorité des politiques et actions de conservation et de développement
- L'établissement de partenariats et de cadres de gestion
- Un effort pour rationaliser les activités, rapporter et disséminer en vue d'une coopération internationale fructueuse et d'échanges aux niveaux local, régional et national.

24. Le groupe d'experts a profité de l'importante représentation régionale, et présente ses remerciements au Centre du patrimoine mondial et à l'IPHAN, hôte de la manifestation, ainsi qu'au Comité du patrimoine mondial pour avoir demandé cette réunion, qui fut l'occasion de travailler de concert sur la tâche importante de la diffusion du paysage urbain historique.

Report annexe n°1

Réunion Internationale d'experts du patrimoine mondial sur l'intégration de l'approche méthodologique liée à la Recommandations concernant le patrimoine urbain historique dans les *Orientations*

Rio de Janeiro – Brésil, du 3 au 5 septembre 2013

Programme provisoire

Mardi 3 Septembre

09:00 – 09:30 Ouverture de la réunion

Discours de bienvenue par M. Andrey Rosenthal Schlee, Directeur du Département de Surveillance du Patrimoine Matériel et Président Suppléant de l'IPHAN

Remarques introductives par M. Kishore Rao, Directeur du Centre du Patrimoine Mondial

Présentation de l'organisation de la réunion

Président : M. Kishore Rao

Rapporteur : M. Joseph King

09:30 – 10:00 Introduction des participants

10:00 – 10:45 Conservation du patrimoine culturel urbain dans le contexte global d'urbanisation du monde – l'action de l'UNESCO dans le cadre de la réponse commune des Nations Unies (WHC)

Mme. Marie-Noel Tournoux et M. Ron van Oers

10:45 – 11:15 Brésil : une approche par le cas de Rio de Janeiro

M. Andrey Rosenthal Schlee, Directeur du Département de Surveillance du Patrimoine Matériel, IPHAN

11:15 – 12:15 Discussion ouverte sur les perspectives régionales de l'intégration du paysage urbain historique

12:15 – 12:30 Résumé du rapporteur sur la séance du matin. 12:30 – 13:00 Remarques récapitulatives des groupes régionaux

13:00 – 14:30 Pause déjeuner

14:30 – 14:45 Enjeux et opportunités de l'intégration du paysage urbain historique

Présentation des groupes d'outils du paysage urbain historique l'engagement communautaire, les outils consultatifs, les systèmes de régulation et les mécanismes financiers

Présidente : Mme. Patricia O`Donnell

Rapporteur: Mohamad Juma Mohamad

14:45-15:15 Les défis brésiliens de la gestion du paysage urbain de Rio de Janeiro

M. Ivo Barreto, Superintendant de l'IPHAN à Rio de Janeiro

15:15 – 16:15 Discussions ouvertes sur les perspectives régionales de l'intégration u paysage urbain historique

16:15 – 16:45 Problèmes actuels de la gestion du patrimoine mondial urbain

M. Joseph King, ICCROM

16:45 – 17:15 Résumé du rapporteur sur la session de l'après-midi

Remarques récapitulatives des groupes régionaux

17:15 Départ pour le MAR – Musée d'Art de Rio de Janeiro

Mercredi 4 septembre

8:15 *Départ de l'hôtel*

09:00 – 11:00 ~~Visite de Guanabara Bay~~ (annulée à cause de mauvaises conditions météorologiques)
Propositions pour l'intégration du paysage urbain historique

11:30 – 13:00 Propositions pour l'intégration du paysage urbain historique

Chair: M. Alfredo Conti

Répartition en 3 groupes :

1) Orientations ; 2) Orientations - Annexe III; 3) Guidage, ressources et outils

13:00 – 14:30 Pause déjeuner

14:30 – 17:00 Propositions pour l'intégration du paysage urbain historique : travaux de groupes

1) Orientations ; 2) Orientations - Annexe III; 3) Guidage, ressources et outils

17:00 – 17:30 Clôture des débats du jour

Président : M. Alfredo Conti et les présidents des groupes respectifs

17:30 – 18:30 Reprise des réunions des groupes de travail pour finaliser les rapports de l'après-midi

Jeudi 5 septembre

8:15 *Départ de l'hôtel*

Session du matin : Synthèse des groupes de travail.

Président : M. Adam Muniz

Rapporteur: Mme. Marie-Noël Tournoux & M. Ron Van Oers

09:00 – 10:00 Travaux en groupes

10:00 – 10:30 Groupe 1 – Présentation par le rapporteur

M. Joe King

10:30 – 10:45 Débats

10:45 – 11:15 Groupe 2 – Présentation par le rapporteur

M. Jade Tabet

11:15 – 11:30 Débats 11:30 – 12:00 Groupe 3 – Présentation par le rapporteur

Mme Patricia O'Donnell

12:00 – 12:15 Débats 12:15 – 13:00 Résultats de l'intégration du paysage urbain historique

13:00 – 14:30 Pause déjeuner

Session de l'après-midi : Produits l'intégration du paysage urbain historique à proposer dans le cadre de la révision de la réunion

14:30 – 17:00 Elaboration du document de la réunion (présidents et rapporteurs)

17:00 – 18:00 Présentation du document de la réunion

Conclusion et clôture par Mme. Jurema Machado président de l'IPHAN et M. Kishore Rao, Directeur du Centre du Patrimoine Mondial, UNESCO

Annexe n°2

Liste des Participants

Adele CESI

(Architecte coordinateur de projets, Ministère des Biens et Activités culturels et du Tourisme, Italie, adele.cesi@beniculturali.it)

Alberto QUINTELA

(Directeur General, La Commission du Patrimoine Culturel de la Nation, Uruguay, alberto.quintela@patrimonio.mec.gub.uy)

Alfredo CONTI

(Vice-président ICOMOS, Argentine, alfredo.conti@icomos.org alfredolconti@gmail.com)

Ould Sidi ALI

(Gestionnaire de site, Mission Culturelle de Tombouctou, Patrimoine Culturel National du Mali, Mali, ouldsidi_ali2003@yahoo.fr)

Birgitta RINGBECK

(Coordonnatrice du Patrimoine Mondial, Bureau Fédéral des Affaires étrangères, Allemagne, birgitta.ringbeck@diplo.de)

Clarisse María Sol INSFRÁN ECHAURI

(Directrice de l'Inventaire du Patrimoine Culturel, Direction Générale du Patrimoine Culturel, Paraguay, dgpatrimoniocultural@gmail.com)

Daniele PINI

(Professeur titulaire de planification urbaine Directeur adjoint du Département, Département d'architecture, Université de Ferrara, Italie, daniele.pini@unife.it)

Edda GRULLON

(Directrice, Bureau National du Patrimoine Monumental, République Dominicaine, patrimonum@hotmail.com)

Emilio DE LA CERDA ERRÁZURIZ

(Secrétaire exécutif, Conseil des Monuments Nationaux, Chili, edelacerda@monumentos.cl)

Jad TABET

(Vice-président, TABET Architectes and Urbanistes, France, jstabet@wanadoo.fr)

Joseph KING

(Directeur de l'Unité des Sites, ICCROM, Italie, jk@iccrom.org)

Juan Carlos LEÓN HERNANDEZ

(Directeur de la Protection Intégrale, Institut du Patrimoine Culturel, Venezuela, asistentepresidencia@ipc.gob.ve)

Juan Diego BADILLO

(Directeur de la Conservation et du Risque, Ministère de la Culture et du Risque, Equateur, jbadillo@ministeriodecultura.gob.ec)

Juan Luis ISAZA LONDOÑO

(Directeur du Patrimoine, Ministère de la Culture de Colombie, Colombie, jisaza@mincultura.gov.co)

Inho SONG

(Directeur, Institut d'études de Séoul et ICOMOS Corée, Corée du Sud, inos@uos.ac.kr)

Kishore RAO

(Directeur du Patrimoine Mondial, UNESCO, k.rao@unesco.org)

Marie-Noël TOURNOUX

(remplace Karim HENDILI) Equipe des Villes, Centre du Patrimoine Mondial, UNESCO)

Muhammad Juma MUHAMMAD

(Directeur, Département de Planification Urbaine et Rurale, Gouvernement du Zanzibar, Tanzanie, m.juma@smole.or.tz)

Patricia O'DONNELL

(Propriétaire/Dirigeante, Heritage Landscapes LLC, Fédération Internationale des Architectes Paysagistes et Comité des Paysages Culturels, US ICOMOS, odonnell@heritagelandscapes.cc)

Rachida ZADEM

(Chargée d'études et de synthèses, Ministère de la Culture, Algérie, rachida.zadem@gmail.com)

Ramón GUTIERREZ

(Conseil National de la Recherche Technique et Scientifique et Centre de Documentation d'Architecture Latino-Américaine, Argentine)

Ronald VAN OERS

(Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour a région Asie et pacifique en Chine (WHITRAP), Chine, expert au Centre du Patrimoine Mondial, ronvanoers@tongji.edu.cn)

Sanja SABAN

(Ministre Adjointe, Ministère de la Culture, Croatie, sanja.saban@min-kulture.hr)

Thabo KGOMOMMU

(Directeur Adjoint, Gestion du Patrimoine Mondial, Département des Affaires environnementale Afrique du Sud, tkgomommu@environment.gov.za)

Sergiy TSELOVALNIK

(Chef du Département, Urbaniste auprès de l'Administration municipale de Kiev, Ukraine.

s.tselovalnik@tselina.kiev.ua)

Brésil**Adam Jayme MUNIZ**

(Deuxième Secrétaire, Délégation Permanente du Brésil à l'UNESCO, a.muniz.br@unesco-delegations.org)

Ana Clara GIANNECCHINI

(Assistante au Conseil des Affaires Internationales, Institut national du patrimoine artistique et historique (IPHAN), Brésil, ana.gianneccchini@iphan.gov.br)

Andrea ZARATTINI

Institut de la Conservation de la Biodiversité Chico Mendes/ICMBIO, Brésil, andrea.zarattini@icmbio.gov.br)

Andrey SCHLEE

(Directeur du Département du Patrimoine Matériel/DEPAM, IPHAN, Brésil, andrey.schlee@iphan.gov.br)

Cláudia STORINO

(Responsable du site Burle Marx, Institut national du patrimoine artistique et historique (IPHAN), Brésil, claudia.storino@iphan.gov.br)

Isabelle CURY

(Architecte à l'Institut national du patrimoine artistique et historique (IPHAN) à Rio de Janeiro, Brésil, isabelle.6sr@iphan.gov.br)

Ivo BARRETO

(Surintendant à l'Institut national du patrimoine artistique et historique (IPHAN) à Rio de Janeiro, Brésil, ivobarreto@iphan.gov.br)

Jurema ARNAUT

(Centre Lucio Costa, jurema.arnaut@iphan.gov.br)

Letícia PIMENTEL

(Architecte à l'Institut national du patrimoine artistique et historique (IPHAN) à Rio de Janeiro, Brésil, leticia.pimentel@iphan.gov.br)

Lia MOTTA

(Centre Lucio Costa, lmotta.pgc@iphan.gov.br)

Luis Fernando DE ALMEIDA

(Musée d'Art de Rio. Brésil, nandodealmeida@uol.com.br)

Marlon DA COSTA SOUZA

(Sítio Burle Marx, Institut national du patrimoine artistique et historique (IPHAN), Brazil, marlon.srbm@iphan.gov.br)

Mônica MONGELLI

(Coordonnatrice du Paysage Culturel (DEPAM), Institut national du patrimoine artistique et historique (IPHAN), Brésil, monica.mongelli@iphan.gov.br)

Marcelo BRITO

(Conseiller aux Affaires Internationales, Institut national du patrimoine artistique et historique (IPHAN), Brésil, marcelo.brito@iphan.gov.br)

Paula PAOLIELLO

(Siège social de Parati Institut national du patrimoine artistique et historique (IPHAN), Brésil, paula.cardoso@iphan.gov.br)

Paulo VIDAL

(Directeur Général de l'Institut National du Patrimoine Culturel/INEPAC, Représentant à Rio de Janeiro du Gouvernement National du Comité de Rio de Janeiro, paulo.vidal@inepac.rj.gov.br)

Rafael VOLOCHEN

(Coordonateur Cabinet Présidentiel, Institut national du patrimoine artistique et historique (IPHAN), Brésil, rafael.volochen@iphan.gov.br)

Annexe n°3

Recommandation sur le plan d'action et les outils du Paysage urbain historique

Plan d'action

1. Planification exhaustive des Biens (Naturels, Culturels, Humains)
2. Atteindre un consensus sur les Valeurs à retenir et véhiculer
3. Traiter de la vulnérabilité aux facteurs socio-économiques et aux changements climatiques
4. Développer une vision du Développement Urbain
5. Etablir une priorité des politiques et actions de conservation et de développement
6. Etablir des partenariats et des cadres de gestion

Outils

- A – Les outils de participation civique
- B – Les outils de connaissance et de planification
- C – Les systèmes de réglementation
- D – Les outils financiers

Annexe n°4

Révisions du texte principal des *Orientations*

Propositions de modifications apportées au corps du texte Ajouts : soulignés et surlignage en jaune Suppressions : raturés et surlignage en bleus Commentaires : italiques et surlignage en vert

[...]

II.E Intégrité et/ou authenticité

Ajouter la note de bas de page suivante au titre « Intégrité et/ou authenticité » :

Afin de déterminer l'authenticité et/ou l'intégrité, il est nécessaire de justifier clairement les critères et valeurs au titre desquelles le bien est nominé, puis d'identifier les attributs qui portent ces valeurs. Les qualités (visuelles et autres) de ces attributs portant les valeurs devraient être clairement énoncées et cartographiées. Des limites ou des règles devraient alors être incluses au système de gestion du bien pour s'assurer de la protection des attributs de la Valeur universelle exceptionnelle. Une surveillance dans le temps devra être mise en place pour s'assurer de leur protection. Pour plus d'informations sur l'application des conditions d'authenticité et d'intégrité, voir les annexes concernées dans les *Orientations* et le manuel de référence sur l'établissement d'une proposition d'inscription au patrimoine mondial . (note de pied de page sur recommandation de la Réunion d'Agra)

80. La capacité à comprendre la valeur attribuée au patrimoine dépend du degré de crédibilité ou de véracité que l'on peut accorder aux sources d'information concernant cette valeur. La connaissance et la compréhension de ces sources d'information, en relation avec les caractéristiques originelles et subséquentes du patrimoine culturel, et avec la signification qu'ils ont revêtu au cours du temps, constituent les bases nécessaires pour l'évaluation de tous les aspects de l'authenticité.

82. Selon le type de patrimoine culturel et son contexte culturel, on peut estimer que les biens satisfont aux conditions d'authenticité si leurs valeurs culturelles (telles que reconnues dans les critères de la proposition d'inscription) sont exprimées de manière véridique et crédible à travers une variété d'attributs, y compris :

- forme et conception ;
- matériaux et substance ;
- masse et échelle ;
- couleur et texture ;
- usage et fonction ;
- traditions, techniques et systèmes de gestion ;
- situation et cadre ;
- langue et autres formes de patrimoine immatériel ;
- esprit et impression ; et
- autres facteurs internes et externes.

88. L'intégrité est une appréciation d'ensemble et du caractère intact du patrimoine naturel et/ou culturel et de ses attributs. Etudier les conditions d'intégrité exige par conséquent d'examiner dans quelle mesure le bien :

- a) possède tous les éléments nécessaires pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle ;

- b) est d'une taille suffisante pour permettre une représentation complète des caractéristiques et processus qui transmettent l'importance de ce bien ;
- c) subit des effets négatifs liés au développement – aux pressions et changements sociaux, économiques ou de quelque autre nature, aux risques de conflits et de catastrophes et/ou au manque d'entretien.

Ceci devra être présenté sous la forme d'une déclaration d'intégrité.

89. Pour les biens proposés pour inscription selon les critères (i) à (vi), le tissu physique du bien et / ou ses caractéristiques significatives doivent être en bon état, et l'impact des processus de détérioration doit être contrôlé. Il doit exister une proportion importante des éléments nécessaires à la transmission de la totalité des valeurs que représente le bien. Les relations et les fonctions dynamiques présentes dans les paysages culturels, les villes historiques, ou les autres propriétés vivantes essentielles à leur caractère distinctif doivent également être maintenues.

a) Pour les biens proposés pour inscription en tant que patrimoine urbain, une attention particulière doit être accordée à leur caractère vivant et dynamique, et leur intégrité devra être examinée dans le cadre de la nécessité de s'assurer de la protection de la Valeur Universelle du bien, tout en permettant à ses habitants de conserver une bonne qualité de vie.

(i) Les éléments de l'approche du paysage urbain historique (voir la Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique de 2011) devraient servir à déterminer les conditions d'intégrité, dont la topographie, la géomorphologie, l'hydrologie et les propriétés naturelles ; son environnement bâti, à la fois historique et contemporain ; ses infrastructures terrestres et souterraines ; ses espaces ouverts et ses jardins ; ses modalités d'affectation des sols et son organisation spatiale ; ses perceptions et relations visuelles, à la fois internes et externes ; les hauteurs et gabarits des bâtiments ainsi que tous les autres éléments du caractère et du tissu urbains et de la structure urbaine.

(ii) Les conditions d'intégrité incluent également des pratiques et valeurs culturelles, des processus économiques et les dimensions immatériels du patrimoine tenant de la diversité et de l'identité (valable également pour les autres biens du patrimoine culturel).

(iii) Tous les éléments mentionnés ci-dessus en (i) et (ii) nécessiteront d'être examinés pour évaluer leurs impacts positifs et négatifs sur l'intégrité.

~~Supprimer la note suivante : La formulation d'exemples d'application des conditions d'intégrité aux biens proposés pour inscription selon les critères (i) à (vi) est en cours.~~

Note : Des paragraphes additionnels devront être développés pour les autres types de patrimoine. Les conclusions de la réunion d'Al Ain peuvent être utilisées comme point de départ pour certains types de patrimoine.

[...]

98. Des mesures législatives et à caractère réglementaire au niveau national et local assurent la survie protection du bien et sa protection contre un développement et contre des changements et des pressions sociales, économiques ou de quelque autre nature qui pourraient avoir un impact négatif sur la valeur universelle exceptionnelle, ou y compris l'intégrité et/ou l'authenticité du bien. Les Etats parties doivent assurer la mise en œuvre totale et effective de ces mesures.

99. La délimitation des limites est une condition essentielle à l'établissement d'une protection efficace des biens proposés pour inscription. Des limites doivent être établies pour garantir l'expression complète de englober tous les attributs porteurs de la valeur universelle exceptionnelle et y compris l'intégrité et/ou l'authenticité du bien.

[...]

102. Les limites du bien proposé pour inscription peuvent coïncider avec une ou plusieurs aires protégées existantes ou proposées, telles que des parcs nationaux, des réserves naturelles, des réserves de biosphère ou des quartiers ou autres espaces et territoires culturels ou historiques protégés. Alors que ces aires créées dans un but de protection peuvent contenir plusieurs zones de gestion, seules certaines de ces zones peuvent répondre aux critères d'inscription.

[...]

111. Tout en reconnaissant la diversité évoquée ci-dessus, les éléments communs d'un système de gestion efficace peuvent inclure :

- a) une connaissance approfondie et partagée du bien par tous les acteurs concernés, y compris le recours aux processus de planifications participatives et aux procédés de consultation des acteurs concernés ;
- b) un cycle officiel et non officiel de planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et réaction ;
- ~~c) le suivi et l'évaluation des impacts des tendances, des changements, et des interventions proposées ;~~
l'évaluation de la vulnérabilité du bien aux changements et autres pressions sociales, économiques et de quelque autre nature que ce soit, ainsi que le suivi des impacts des tendances et des interventions proposées ;
- ~~d) la participation des partenaires et acteurs concernés ;~~
le développement de mécanismes pour l'implication et la coordination des diverses activités entre les différents partenaires et parties prenantes ;
- e) l'affectation des ressources nécessaires ;
- ~~f) le renforcement des capacités ; et~~
- g) une description comptable transparente du fonctionnement du système de gestion.

112. Une gestion efficace doit comprendre un cycle planifié de mesures à court, moyen et long terme pour protéger, conserver et mettre en valeur le bien proposé pour inscription et illustrer en quoi les politiques de conservation peuvent constituer un moyen de promouvoir le développement durable. Une approche intégrée en matière de planification et de gestion sera essentielle pour guider l'évolution des biens à travers le temps et s'assurer que tous les aspects de leur valeur universelle exceptionnelle soient maintenus. Cette approche s'applique au-delà du bien en tant que tel et inclut toute(s) zone(s) tampon(s), ainsi que le cadre physique plus large.

112bis. Le cadre physique plus large est composé du contexte plus vaste pouvant inclure la topographie du bien, sa géomorphologie, son hydrologie et ses attributs naturels, son environnement bâti, à la fois historique et contemporain, ses infrastructures terrestres et souterraines, ses espaces ouverts et ses jardins, ses modalités d'affectation des sols et son organisation spatiale ; ses perceptions et relations visuelles, à la fois internes et externes ; ainsi que la totalité des autres éléments. Il inclut également les pratiques et valeurs sociales et culturelles, les processus économiques, et les dimensions immatérielles du patrimoine tenant de la diversité et de l'identité. Ce cadre physique plus large englobe la dimension territoriale toute entière.

Ajouter une note : Faire référence aux Recommandation concernant le paysage urbain historique.

Modifications proposes à l'Annexe V des *Orientations*

Section 2.a : Description du bien

Cette section doit commencer par une description du bien proposé au moment de la proposition d'inscription. Elle doit mentionner toutes les caractéristiques importantes du bien, particulièrement en référence aux attributs porteurs de sa valeur universelle exceptionnelle.

Dans le cas d'un bien culturel, cette section doit inclure une description de tous les éléments qui donnent au bien son importance culturelle. Cela peut inclure une description de toute(s) construction(s) et de son/leur style architectural, la date de construction, matériaux, etc. Cette section doit aussi décrire des aspects importants du cadre tels que des jardins, des parcs, etc. S'agissant d'un site d'art rupestre, par exemple, la description doit mentionner l'art rupestre ainsi que les paysages environnants.

Dans le cas d'une ville ou d'un quartier historique du patrimoine urbain, la mise en œuvre de sondages exhaustifs et d'une cartographie des éléments naturels, culturels et humains devrait être menée. Il n'est pas nécessaire de décrire chaque bâtiment en particulier, mais les bâtiments publics importants doivent être décrits individuellement et il faut fournir une description de l'aménagement urbain ou de la conception de la zone considérée, le plan des rues, et ainsi de suite.

Les villes, villages et agglomérations urbaines peuvent à juste titre être considérées comme des « sites » dans le cadre de la définition du Patrimoine Culturel trouvée dans l'Article 1 de la Convention, puisqu'elles sont le résultat du travail humain, ou des travaux combinés de l'homme et de la nature qui relèvent de la VUE du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

Dans le cas d'un bien naturel, le compte rendu doit mentionner les attributs physiques importants, la géologie, les habitats, les espèces et l'importance des populations et autres caractéristiques et processus écologiques significatifs. Des listes d'espèces doivent être fournies lorsque cela est réalisable et la présence d'espèces menacées ou endémiques doit être soulignée. L'importance et les méthodes d'exploitation des ressources naturelles doivent être décrites.

Dans le cas de paysages culturels, il est nécessaire de fournir une description de tous les points mentionnés ci-dessus. Il faut accorder une attention particulière à l'interaction de l'Homme et de la nature.

Il faut décrire la totalité du bien proposé pour inscription identifié à la section 1 (« Identification du bien »). Dans le cas de propositions d'inscription en série (voir les paragraphes **Error! Reference source not found.-Error! Reference source not found.** des *Orientations*), chacun des éléments constitutifs doit être décrit séparément.

Section 3.1.b : Critères selon lesquels l'inscription est proposée (et justification de l'inscription selon ces critères)

Note : le groupe recommande d'ajouter une boîte additionnelle [3.1.b bis] à insérer entre la

section sur les Critères [3.1.b] et la section sur l'Intégrité [3.1.c] qui demande à l'Etat partie de spécifier clairement l'attribut principal porteur de la VUE. Il peut être nécessaire de fournir des catégories pour ces attributs permettant de les guider (par exemple attributs visuels, attributs fonctionnels, attributs structurels, attributs matériels, patrimoine intangible, etc...). Cette liste et sa cartographie (les éléments visuels peuvent se révéler particulièrement utiles pour cette section) nécessiteront d'être plus amplement examinés et une liste adaptée au patrimoine culturel devra être développée.

Rapport annexe n°5

Révisions des sections correspondantes de l'Annexe III des *Orientations*

La Conférence Générale de l'UNESCO a adopté lors de sa 36e session en Novembre 2011 la Recommandation concernant le paysage urbain historique.

Cette recommandation reflète le fait que les disciplines et pratiques en termes de conservation du patrimoine ont évolué de façon significative au cours des dernières décennies, permettant aux décideurs politiques et aux gestionnaires de traiter plus efficacement des nouveaux défis et opportunités.

Elle pose les bases d'une approche exhaustive et intégrée de l'identification, l'évaluation, la conservation et la gestion d'un paysage urbain historique, et traite de la nécessité d'une meilleure intégration et d'un meilleur encadrement des stratégies de conservation du patrimoine au sein d'objectifs plus vastes de développement durable, afin de soutenir les actions publiques et privées visant à préserver et améliorer la qualité de l'environnement urbain.

Les éléments suivants devraient être pris en considération pour l'inscription, la conservation et la gestion de biens du patrimoine mondial :

- Le paysage urbain historique – les agglomérations urbaines comprises comme le résultat d'une stratification continue d'attributs et de valeurs culturels et naturels, allant au-delà de la notion de « centre historique » ou d' « ensemble » pour inclure le contexte urbain plus large et sa situation géographique.
- Ce contexte plus vaste inclut notamment la topographie du site, sa géomorphologie, son hydrologie et ses éléments naturels ; son environnement bâti, à la fois historique et contemporain ; ses infrastructures terrestres et souterraines ; ses perceptions et relations visuelles, ainsi que la totalité des autres éléments de la structure urbaine. Ce contexte englobe la totalité des dimensions territoriales.
- Il inclut également les pratiques et valeurs sociales et culturelles, les processus économiques et les dimensions intangibles du patrimoine en lien avec la diversité et l'identité.
- Il prend en compte la diversité culturelle et la créativité comme des atouts essentiels pour le développement humain, social et économique, et fournit des outils permettant de gérer les transformations physiques et sociales et de s'assurer que les interventions contemporaines s'intègrent harmonieusement au patrimoine dans un cadre historique, en tenant compte des contextes régionaux.
- L'approche du paysage urbain historique retire des enseignements des traditions et perceptions des communautés locales tout en respectant les valeurs des communautés nationales et internationales.